

Les sites publics locaux informent peu les entreprises

Les entreprises ont-elles accès aux informations dont elles ont besoin sur les sites des collectivités territoriales? Pour la deuxième année consécutive, un baromètre tente de prendre la mesure. Il est établi par Ip-label, institut de mesure de la qualité perçue des services numériques, et Secteur public, société d'étude et de conseil dans les relations entre le secteur public et les entreprises privées. Le baromètre a été présenté à Paris, ce 8/04, lors d'une conférence de presse.

« Les sites des collectivités ont progressé depuis l'an dernier, mais pas de manière significative » ont déclaré, en introduction, Eric Varszegi, président d'Ip-label, et Marie-Lise Gauthier, présidente de Secteur Public. Les deux sociétés ont mesuré la disponibilité de l'information (financière, organisationnelle, décisionnelle, et relatives aux marchés publics) et son accessibilité sur 490 sites de conseils régionaux, conseils généraux, EPCI de plus de 40.000 habitants, et communes de plus de 50.000 habitants.

La moyenne est de **7,89 sur 20**. Les conseils régionaux sont en tête, avec un score de 9,54. Les communautés de communes, elles, n'atteignent qu'un résultat de 5,83.

Mais, si les résultats globaux sont faibles, les collectivités ont progressé sur quatorze des dix huit critères pris en compte. Parmi les plus fortes progressions figure la publication en ligne des décisions ou des délibérations. Plus de la moitié des sites le font désormais, contre 36,14% d'entre eux l'an dernier. L'organigramme de l'administration est lui aussi de plus en plus souvent présenté.

Autre progrès : 87,70% des sites proposent l'avis de marché en téléchargement, contre 83,13% l'an dernier. En revanche, les chiffres sont toujours aussi médiocres sur les données budgétaires. Seulement 5,5% des collectivités publient leur budget primitif.

Politique et infrastructures

Au palmarès des sites les mieux notés, le baromètre distingue le Languedoc Roussillon, la Corse et le Limousin pour les Conseils régionaux, le Jura, les Yvelines et le Maine et Loire pour les conseils généraux, Avignon, Neuilly-sur-seine et Aubervilliers pour les communes. Coté ECPI, ce sont la communauté urbaine de Cherbourg, la communauté d'agglomération de Béziers méditerranée et celle du pays de Vannes qui sont en tête.

Les analystes tirent plusieurs conclusions de ces évolutions. Tout d'abord, « la diffusion des données publiques est une question de volonté politique. Les résultats ne sont pas corrélés avec les tailles ou les moyens des collectivités » explique Christophe Coquis, directeur des études de Secteur public. Et, du point de vue opérationnel, « les collectivités sous estiment les questions d'infrastructure et d'accessibilité. Un site qui est riche attire des visiteurs. S'il est sous dimensionné, il sera difficilement accessible » ajoute Eric Varszegi.